

Toronto, Hamilton, London, Kingston, Winnipeg, Vancouver et Victoria où 310 hommes étaient occupés au 31 décembre 1925.

Les dépenses du département, durant les exercices terminés les 31 mars 1925 et 1926, sont énumérées ci-après :

	1925.	1926.
Versements directement effectués, soit aux hommes, soit à leurs ayants droit, sous forme de pensions, soldes et indemnités, secours, etc.....	\$ 43,158,981	\$ 45,678,808
Dépenses pour services rendus aux hommes et à leurs ayants droit, notamment hospitalisation, orthopédie, voyages des malades et pensionnés, frais de funérailles, ateliers de comminération dirigés par le département et contribution à l'assurance patronale contre les accidents.....	5,073,080	4,839,702
Versements à diverses organisations indépendantes du département, telles que "The Last Post Fund," Croix Rouge Canadienne pour autres ateliers de comminération, Commission Royale sur les pensions et le rétablissement et Tribunal d'appel fédéral.....	317,456	263,324
Dépenses au compte capital.....	10,340	8,675
Dépenses récupérables et recettes imprévues.....	1,558,248	1,599,815
<b>Total des dépenses (à l'exclusion de la gestion).....</b>	<b>\$ 50,118,105</b>	<b>\$ 52,390,324</b>
Administration, comprenant traitements et appointements, téléphones, télégrammes, voyages, papeterie, loyer, éclairage, chauffage.....	1,946,184	1,613,135
<b>Total.....</b>	<b>\$ 52,064,289</b>	<b>\$ 54,003,459</b>

L'administration de ce service, également chargé d'encaisser les primes d'assurance versées par les militaires assurés par l'Etat, a donc absorbé 3.086 p.c. des sommes dépensées en 1926.

**Assurance sur la vie des soldats démobilisés.**—La loi de 1920 instituant l'assurance sur la vie par l'Etat en faveur des soldats démobilisés (10-11 Georges V, chap. 54), fut placée sous la juridiction des Commissaires des Pensions, ce corps ne s'occupant toutefois que de statuer sur les réclamations. La perception des primes et les versements faits aux assurés sont effectuées par le département. Postérieurement au premier septembre 1923, les demandes nouvelles n'ont pu être accueillies. A la date du 31 mars 1926, ces assurances étaient au nombre de 26,898 et couvraient une somme de \$59,447,420. Les primes encaissées durant l'année s'élevaient à \$1,546,165; l'intérêt, soit \$134,192, y ajouté le 31 mars 1926, formait un total de \$1,680,357. Les versements effectués au cours de l'année à titre de paiements d'indemnités, de ristournes et de remboursements de primes, se sont élevées à \$665,443. Au 31 mars 1926, les décès parmi les assurés atteignaient 1,279 et les indemnités mortuaires 3,785,400. L'actif en caisse, au 31 mars 1926, était de \$4,231,207.

**Disposition du fonds des cantines.**—Une loi adoptée à la session du Parlement de 1925 (15-16 Geo. V, chap. 34) pourvoit à l'attribution des bénéfices réalisés par les cantines durant la guerre et restés depuis un certain temps entre les mains du gouvernement. A la fin de 1925, le montant, intérêts compris, était de \$2,302,586. Aux termes de la loi, cette somme a été affectée comme suit :

Mis en réserve pour le paiement de comptes en souffrance et le règlement de réclamations de certaines unités dont les fonds étaient confondus avec ceux des cantines.....	\$20,000
Au fonds des invalides, en remboursement d'un prêt consenti à l'Alliance des Vétérans du Dominion.....	15,000
A la Croix Rouge Américaine, en faveur des ex-militaires canadiens résidant aux Etats-Unis.....	50,000
A The United Services Fund de la Grande-Bretagne, en faveur des ex-militaires canadiens vivant dans le Royaume-Uni.....	50,000
<b>Total.....</b>	<b>\$135,000</b>